



RÉOUVERTURE DE LA PERMANENCE AU PUBLIC

Les permanences du vendredi de 15h30 à 18h et du samedi de 9h à 11h seront ouvertes à nouveau au public à partir du : **Vendredi 29 mai 2020 à 15h30.**

Du fait de l'épidémie de COVID-19 des précautions sanitaires particulières seront à respecter :

- le port du masque est obligatoire,
- l'attente du public se fera à l'extérieur de l'entrée du secrétariat en respectant les distances matérialisées au sol,
- du gel hydroalcoolique sera à votre disposition à l'entrée du bureau,
- deux personnes maximum à la fois seront admises dans le bureau,
- merci de vous munir de votre stylo personnel.

Nous vous remercions de tenir compte de ce nouveau dispositif, dont le but est de préserver la santé de chacun.

Le 15 mai 2020.

Geneviève LE NEVÉ,
Maire.